

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT DES COMMERCANTS DES MARCHÉS DE PROVENCE VAUCLUSE ET LIMITOPHES (SCMPVL) - 28 janvier 2015****Ordre du jour :**

1. Rapport moral du Président Dominique DAMIANO
2. Rapport d'activités du Secrétaire Général Van VU DINH
3. Rapport de trésorerie
4. Election du Conseil d'Administration
5. Election du Président par le Conseil d'Administration en séance extraordinaire.
6. Débat ouvert

**17H00** : ouverture de la séance par la Présidente de séance Sabine VALLETTE

**Les institutions représentées :**

Villes de : Avignon, Carpentras, Forcalquier, Jonquières, Le Thor, L'Isle-sur-Sorgue, Pernes-Les-Fontaines, Sorgues, Vedène, Vaison-la-Romaine, Villeneuve-Lez-Avignon, Uzès

Conseil Général de Vaucluse, Préfecture de Vaucluse, Confédération Générale de l'Alimentation en Détail – Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse, Macif

**1. Rapport moral du Président Dominique DAMIANO.**

Celui-ci a fait la synthèse des principaux problèmes auxquels la profession a pu être confrontée durant l'année. Dans un premier temps, Dominique Damiano, Président du Syndicat des Marchés de Provence Vaucluse et Limitrophes fait le constat d'une tendance à stigmatiser une certaine catégorie de commerçants au sein même de la profession, face aux difficultés rencontrées, plutôt que d'apporter une réponse commerciale. Il rappelle également la responsabilité collective de l'affaiblissement du marché. L'organisation professionnelle invite les communes à s'appuyer sur le règlement type des "Marchés de France" avec des principes de bases tels que : le respect du périmètre du marché, l'affichage des places vacantes et l'attribution des places dans le cadre de la commission des marchés, la constitution d'une liste d'ancienneté pour les passagers, le retrait du tirage au sort pour le placement des passagers etc. Toutefois, il insiste sur la nécessité d'adapter ce règlement régulièrement au contexte afin de défendre au mieux les intérêts de la profession. Il prend par exemple l'obligation de 42 semaines de présence sur les marchés qui est aujourd'hui devenu obsolète du fait des aléas climatiques, de la nécessité pour les commerçants de développer leur activité sur des foires, salons et autres marchés de Noël (soit entre 5 à 7 semaines supplémentaires aux 10 déjà comptabilisées) afin de pouvoir répondre à leurs besoins. Il déplore par la suite l'engagement des autorités publiques qui mettent parfois plusieurs semaines à répondre à nos requêtes notamment sur le contrôle de légalité de certains actes, des augmentations de tarifs de droits de place de plus de 50% des droits de place sans consultation sans compter les aménagements de centres-villes faisant l'objet de dossiers FISAC avec l'aval des Conseillers Généraux CCIS etc. sans que le commerce non sédentaire ne soit véritablement intégré à ces projets menés sans réelle concertation. D. Damiano conclut en insistant sur le rôle des responsables syndicaux, des commerçants et de la Fédération Nationale des Commerçants des Marchés de France qui doivent dénoncer de vive voix ces différentes dérives pour la pérennité de notre métier.

Après vote de l'Assemblée Générale, le Rapport moral est adopté à l'unanimité

**2. Rapport d'activité du Secrétaire Général Van VU DINH.**

Le Secrétaire Général rappelle en préambule de son rapport, que les foires et les marchés par leur service de grande proximité, contribuent à l'économie de nos territoires et au-delà, sont de vrais lieux d'échanges. Malgré tout, il fait le constat d'une activité qui demeure fragile du fait de sa spécificité de "plein vent", mais aussi d'autres impondérables tels que : annulations ou déplacements de marchés, installation de mobilier urbain inapproprié au marché, la multiplication galopante des commerces industriels et autres extensions etc. Il appuie sur l'importance du rôle de l'organisation professionnelle afin de préserver les conditions de travail du métier et reconnaît que dans l'ensemble, la plupart des communes travaillent en concertation avec le SCMPVL dans l'intérêt commun grâce notamment à la tenue régulière de la commission des marchés. Malgré tout, certains problèmes persistent et l'année 2014 a vu plusieurs principes remis en questions dans certaines villes par exemple : le non affichage des places vacantes ou la modification des modes d'attribution des places pour les passagers sur des motifs discriminatoires, la modification de la tarification des droits de place avec des augmentations prohibitives sans consultations de l'organisation professionnelle, le remodelage arbitraire du périmètre du marché, la concurrence déloyale générée par les commerçants déballant sans papiers, la facturation supplémentaire demandée aux commerçants pour le stationnement de leurs véhicules, le problème récurrent des terrasses de café qui s'étendent sur le périmètre du marché au détriment de certains commerçants, la gestion des déchets, la remise en cause des arrêts maladie sans oublier les déboires rencontrés avec les délégations de service public. Van Vu Dinh pointe également le déséquilibre entre les budgets importants alloués aux villes dans le cadre de dossiers FISAC qui sont normalement tenus d'intégrer le marché, mais en pratique, ne prennent guère en compte les actions de promotion que nous menons sur les marchés. Il rappelle en effet que la défense professionnelle passe également par la valorisation de l'image de la profession, action prise en charge avec le Comité Permanent pour la Promotion des Marchés qui afin de pérenniser ce travail, développe son autofinancement à travers notamment le Loto que nous organisons depuis 3 ans à la

salle des fêtes de Sorgues et qui aura lieu cette année le 7 février, ou encore la réalisation de sacs papier à 120.000 exemplaires .avec plusieurs dimensions (sacs fruits 1 et 2kg et sacs poignées) qui permet d'ancrer également le commerce non sédentaire dans une action de développement durable. Sans oublier l'ensemble des actions classiques organisées chaque année comme, la fête des mères, la fête de la gastronomie, le concours de pétanque ou encore les ''Noëls aux Marchés''... V. Vu Dinh achève son rapport en indiquant que les personnes qui le souhaitent pourront intervenir dans le cadre du débat suivant la fin des travaux de l'Assemblée Générale.

Après vote de l'Assemblée Générale, le Rapport d'Activité est adopté à l'unanimité

### 3. Rapport de trésorerie.

La Président, Dominique DAMIANO indique que le bilan financier du scmpvl qui s'étend du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2014 présente un solde positif de 914,19€. En 2012, le SCMPVL a enregistré 404 adhésions.

Comme l'année précédente, l'organisation a dû apporter un soutien financier au CPPM (Comité pour la Promotion des Marchés) en raison du désengagement de certaines communes. Ce soutien a contribué au salaire de la chargée de communication. Il est précisé que ce soutien s'est avéré moins important en 2014 du fait du développement de l'autofinancement du CPPM avec des actions comme le Loto ou encore la vente de sacs en papier.

Cette année, le concours de pétanque a généré un coût de 775€. Il était prévu de financer cette initiative qui se veut conviviale mais la faible présence des commerçants lors du repas a largement creusé le déficit. Une réflexion est engagée concernant la pérennité de cette initiative.

En 2015 le montant de la cotisation est fixé à 130€, conformément à la décision prise lors de la dernière Assemblée Générale du 28/01/14. En 2016, le montant de la cotisation demeurera à 130€.

Après vote de l'Assemblée Générale, le Rapport Financier est adopté à l'unanimité.

### 4. Election du Conseil d'Administration.

Les candidats proposés pour former le Conseil d'Administration du Syndicat des Commerçants des Marchés de Provence Vaucluse et Limitrophes.

- |                          |                         |                           |                          |
|--------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------------|
| 1. Mr ADELLAOUI Youcef   | 2. Mr Jacques BONINO    | 3. Mlle BONNARD Alexandra | 4. Mme BOURGUES Caroline |
| 5. Mr BOUTABA Michel     | 6. Mr CESARINI Jean     | 7.Mr CEYTE OLIVIER        | 8. Mr DAMIANO Dominique  |
| 9. Mlle DAMIANO Violette | 10. Mr DELADE Bruno     | 11. Mr FISSEUX Sébastien  | 12. Mr REYMOND Gérard    |
| 13. Mr NEFFATI Farid     | 14. Mme VALLETTE Sabine | 15. Mr VU DIHN Van        |                          |

Les candidats pour être conseillers techniques du Syndicat des Commerçants des Marchés de Provence Vaucluse et Limitrophes.

- |                    |                       |
|--------------------|-----------------------|
| 1. Mr DIDIER Roger | 2. Mr VALENTI Charles |
|--------------------|-----------------------|

Après avoir été soumise au vote de l'Assemblée Générale, cette liste est adoptée à l'unanimité.

### 5. Election du Président par le conseil d'administration en séance extraordinaire.

Candidat au poste de Président du SCMPVL :

- ◆ Mr DAMIANO Dominique étant le seul candidat au poste de Président du SCMPVL
- ◆ Après vote du conseil d'administration, Dominique Damiano est réélu à l'unanimité moins 1 voix. 1 membre du Conseil d'Administration, Monsieur Césarini n'a pas participé au vote. Il était excusé.

**Le Président du SCMPVL  
Dominique DAMIANO**